

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-29

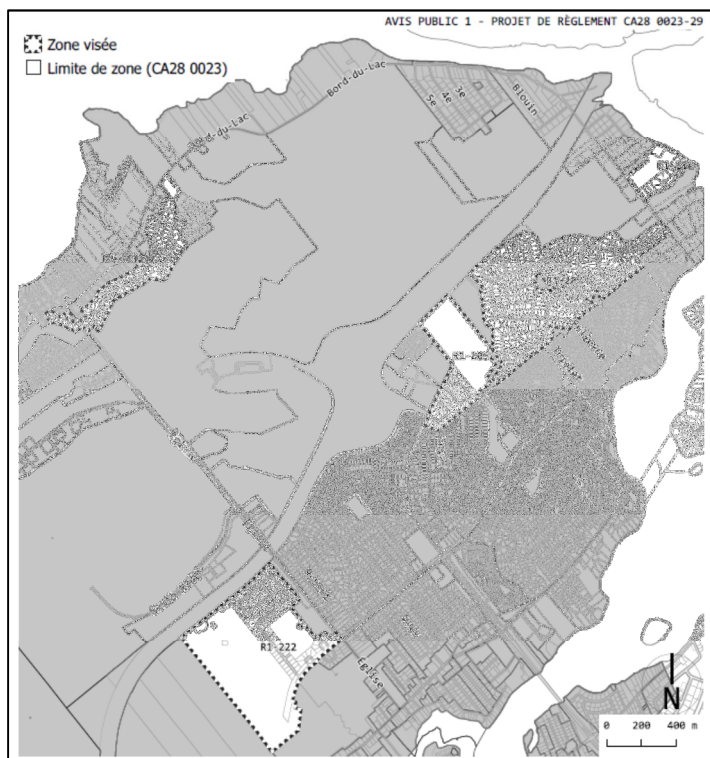
À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro CA28 0023-29 intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-29 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CA28 0023 À L'EFFET DE PERMETTRE UNE ALLÉE D'ACCÈS CÔTE À CÔTE AUX ZONES R1-111, R1-205, R1-207, R1-216 ET R1-222.

AVIS est par les présentes donné :

1. QUE le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève a adopté, lors de sa séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019, le projet de règlement numéro CA28 0023-29, intitulé tel que ci-dessus;
2. QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 5 novembre 2019 à 19 h, à la salle située au 500, montée de l'Église, à L'Île-Bizard, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1);
3. QUE le règlement projeté vise à modifier le Règlement de zonage (CA28 0023) de manière à :

Numéro article(s)	Sujet/catégorie	Description	Approbation référendaire	Zone(s) visée(s)
1	Aire de stationnement	Permettre des allées d'accès côte à côte dans le cas d'une contrainte physique	Non	R1-111, R1-205, R1-207, R1-216 et R1-222



4. QUE le projet de règlement numéro CA28 0023-29 vise les zones visées identifiées au tableau ci-haut.

5. QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par son maire) expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

6. QUE ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

7. Que le projet de règlement numéro CA28 0023-29 peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église, à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

Lien vers le projet de règlement : bit.ly/0023-29

DONNÉ à Montréal.
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
Ce vingt-troisième jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf.

Edwige Noza
Secrétaire d'arrondissement substitut

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, secrétaire d'arrondissement substitut, certifie que l'avis ci-dessus a été publié sur le site internet de l'arrondissement le vingt-troisième jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf et qu'une copie a été affichée à la mairie d'arrondissement le vingt-troisième jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-troisième jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf.

Mme Edwige Noza
Secrétaire d'arrondissement substitut